



## **Innover pour un accueil digne, actif et constructif des demandeurs d'asile**

La Terre en Partage transforme la période stérile et destructrice de la demande d'asile en un temps fertile, tant pour les demandeurs d'asile que pour les territoires qui les accueillent. Nous innovons par la combinaison unique d'un lieu de vie participatif, d'un apprentissage intensif du français et d'une activité économique solidaire de maraîchage biologique en agroécologie. Nos impacts : insertion, lien social, création de richesse partagée.



### **Contact :**

Clémence et Boris SKIERKOWSKI, co-fondateurs  
lieu-dit Le Mazet - 87590 Saint-Just-le-Martel  
[laterreennpartage@gmail.com](mailto:laterreennpartage@gmail.com)

Fixe : 09 87 70 58 79 / Boris : 06 63 61 72 59 / Clémence : 06 99 77 43 63

## Pourquoi La Terre en Partage ?

Fuyant la guerre ou les persécutions, 157 000 personnes ont demandé l'asile en France en 2024 dans l'espoir d'y reconstruire leur vie. Le temps que l'Etat statue sur leur dossier, il s'écoule plusieurs mois, parfois plusieurs années. **Cette période d'attente est vide et destructrice :**

- Des centres d'hébergement à la gestion purement administrative, sans place pour la prise d'initiative ;
- Un manque d'opportunités pour apprendre le français et nouer des liens avec les habitants locaux ;
- Une inactivité forcée du fait de l'interdiction d'accéder au travail et à la formation.

Sans activité valorisante et structurante, sans liens sociaux, cantonnés à leur passé et aux traumatismes vécus, beaucoup perdent peu à peu leurs compétences, leur énergie, leurs rêves.

Cette période d'attente est **tout aussi stérile pour la société française**, qui doit « gérer » l'hébergement, le suivi social et médical, sans rencontrer ces personnes et sans découvrir toute la richesse qu'elles pourraient lui apporter.

## Notre mission : rendre le temps de la procédure d'asile actif et constructif

Nous accueillons dignement les demandeurs d'asile, en **reconnaissant leur capacité à contribuer positivement au territoire qui les accueille**. Nous favorisons la rencontre et les activités partagées entre demandeurs d'asile et habitants locaux, sources d'enrichissement réciproque, d'un point de vue humain, social, écologique, culturel et économique.

**La Terre en Partage transforme la période stérile et destructrice de la demande d'asile en un temps fertile, tant pour les demandeurs d'asile que pour les territoires qui les accueillent.**



## Notre solution pour soutenir les demandeurs d'asile dans la construction de leur avenir et de leur insertion dans la société française

Nous innovons par la **combinaison unique** d'un lieu de vie participatif, d'un apprentissage intensif du français et d'une activité économique solidaire.

Concrètement, La Terre en Partage est une grande maison entourée de terres agricoles, dans laquelle nous accueillons des demandeurs d'asile autour de trois pôles complémentaires et indissociables :

**1°) Un lieu de vie participatif et écologique.** Nous apprenons à vivre ensemble (résidents, bénévoles, visiteurs, habitants du village), dans le respect et l'hospitalité. Chacun s'implique dans les tâches ménagères et dans les décisions (Conseil de Maison). Chaque résident bénéficie d'un accompagnement social personnalisé. Nous sommes un lieu d'activités partagées et d'apprentissages réciproques. Nous inventons notre façon de vivre ensemble dans l'écologie et la sobriété : à travers le jardin, mais aussi le réemploi, les ateliers réparation, la mobilité à vélo...

**2°) L'apprentissage intensif du français.** Chaque résident suit 3 cours par semaine, auxquels s'ajoutent un « bain de langue » quotidien, des ateliers (techniques, artistiques et sportifs) et une préparation à l'insertion professionnelle. Résultat : des diplômes nationaux de français obtenus à l'Université de Limoges, et des insertions directes sur le marché du travail dès l'obtention des papiers.

**3°) Le maraîchage biologique en agroécologie.** Ce n'est pas un travail salarié mais une « activité solidaire » dans le cadre d'un agrément OACAS donné par la Préfecture, visant à se sentir utile et à acquérir des compétences. Le maraîchage est ainsi une activité reconnue, déclarée à l'URSAFF, pratiquée par chaque résident 3 heures par jour sous la direction d'un encadrant technique. Une partie des légumes produits est auto-consommée, le reste est vendu aux habitants locaux et à la cantine scolaire du village. Nous cultivons 2 Ha en maraîchage et 2 Ha en verger.



Tout au long de ces activités, nous **tissons des liens entre les demandeurs d'asile et la société d'accueil** (habitants, institutions, acteurs territoriaux) en animant une communauté de bénévoles et de soutiens, en privilégiant la vente directe à la ferme, en organisant de nombreux événements culturels ou festifs, en participant à la vie sociale et culturelle locale et en accueillant quotidiennement des visiteurs. Pour les habitants du village, les demandeurs d'asile deviennent des acteurs positifs du territoire : des professionnels reconnus (des maraîchers bios dans un contexte de forte demande), des personnes-ressources (bénévoles notamment au sein de l'école et de tous les événements locaux), des voisins de confiance, des amis.

**L'agrément OACAS**, accordé par la Préfecture de la Haute-Vienne depuis août 2018, est le cadre légal qui nous permet d'articuler l'ensemble de ces activités. Cet agrément est le seul autorisant les demandeurs d'asile à passer de l'attente à l'activité, leur apportant ainsi un statut reconnu et valorisé. Nous sommes l'unique association en France à avoir demandé et obtenu cet agrément pour un public de demandeurs d'asile.

Trois éléments font **la spécificité et la force de l'innovation** que nous apportons :

- Transformer le regard sur les demandeurs d'asile : de « bénéficiaires » à acteurs d'un territoire et producteurs de richesse partagée
- Combiner création de valeur sociale, écologique, économique et culturelle
- Innover tout en travaillant avec les institutions (Préfecture, OFII...) et les acteurs locaux (mairies, associations, habitants), pour faire bouger les lignes et avoir ainsi un impact global.

Avec une capacité de 18 personnes, notre établissement situé sur le site du Mazet à Saint-Just-le-Martel (Haute-Vienne) a déjà accueilli plus de 90 demandeurs d'asile, originaires de 16 pays, âgés de 25 ans en moyenne, pour des séjours de 16 mois en moyenne.

## Nos ambitions aujourd'hui :

- Faire la preuve que les demandeurs d'asile peuvent être une chance pour notre société, si nous avons les accueillir.
- Combiner impact social, écologique, économique et culturel sur notre territoire rural.
- Essaimer notre expérience dans d'autres territoires.
- Développer un plaidoyer auprès des acteurs publics de l'asile pour diffuser nos pratiques.

